

DÉCISION DG n°2013-363 du 30 OCT. 2013
portant nomination auprès du comité Français de la Pharmacopée
"Préparations pharmaceutiques/Pharmacotechnie" à l'Agence nationale
de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2013-243 du 14 août 2013 portant création d'un comité Français de la Pharmacopée "Préparations pharmaceutiques/Pharmacotechnie" à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité Français de la Pharmacopée "Préparations pharmaceutiques/Pharmacotechnie" pour une durée de 3 ans renouvelable une fois :

M. ASTIER (Alain)
Mme BRANDELY-PIAT (Marie-Laure)
Mme CHAMBIN (Odile)
Mme CHARRUEAU (Christine)
Mme GAYOT (Anne)
Mme JALABERT (Michèle)
M. LANNOY (Damien)
Mme MILLET (Karen)
Mme PEYRON (Florence)
M. RAGON (Alain)

M. SAINT-LORANT (Guillaume)
Mme SAUTOU (Valérie)
M. SHARKAWI (Tahmer)
M. TALL (Mamadou Lamine)
M. TCHOURELOFF (Pierre-Cyril)
M. TFAYLI (Ali)
M. VACONSIN (Pascal)
Mme VRIGNAUD (Sandy)
M. WEHRLE (Pascal)
M. XUEREB (Fabien)

Article 2 : Le Directeur des contrôles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **30 OCT. 2013**

Le Directeur Général

Pr Dominique MARANINCHI

